



LA NATURE
et l'Homme

2nd rencontre

Montsoreau,
Mercredi 27 mars
9h30-12h30

Participants

17 participants étaient réunis pour cette seconde rencontre sur « la Nature et l'Homme » (cf. annexe 1 : liste des participants).

I. INTRODUCTION

La synthèse des travaux de la réunion 1 a été présentée par les animateurs (cf. téléchargeable sur ici2038.fr), puis le groupe s'est réparti en sous-groupes pour traiter les 4 questions proposées :

- * Comment repenser la **capacité d'action du Parc** face aux **enjeux de préservation d'une biodiversité ordinaire et extraordinaire en mutation** ?
- * Comment remettre **la biodiversité au cœur des questions clés** de la gestion des territoires, permettre aux citoyens de se saisir des enjeux et d'agir à une échelle individuelle et collective ?
- * Comment favoriser les **complémentarités et synergies entre les acteurs** pour mettre la biodiversité au cœur des préoccupations du territoire ? (un fil rouge du territoire ?)
- * Comment **construire un modèle socio-économique intégrant les enjeux d'une biodiversité** sous contrainte humaine et climatique ?

II. BIODIVERSITE, PRESERVATION ET MUTATIONS

Comment repenser la capacité d'action du Parc face aux enjeux de préservation d'une biodiversité ordinaire et extraordinaire en mutation ?

Orientations stratégiques

Afficher une ambition biodiversité forte – **Territoire à biodiversité positive**
Inverser la pente, dans 20 ans : davantage de biodiversité sur le territoire.

- * Le Parc doit apporter une **plus-value en matière de biodiversité**.
- * **Mise en synergie, en cohérence de la Charte et des PADD** (Plans d'Actions de Développement Durable) à l'échelle intercommunale.
- * Privilégier **le lien entre le PNR et les communes**. La commune, interlocuteur privilégié sur ces questions de biodiversité.
- * Gouvernance locale, **organisation collective en matière de biodiversité portée par le Parc** : veille et cohérence. Que le Parc soit l'entité supra, un assembleur pour assurer la cohérence, mobiliser les communes. Appel à projet permanent.
- * Assoir la légitimité du Parc en matière de biodiversité, auprès des grands acteurs (Région, Etat), des communes et de la population

Pistes d'actions

- Restauration de milieux remarquables.
- Acquisitions de terrain, veille notamment sur les cœurs de biodiversité.
- Sauvegarder les espèces.
- Territoire zéro pesticides en ambition.
- Mettre en place des formations, stages « plantes messicoles » plantes médicinales » à destination du public
- Label pour une plus-value sur la biodiversité.
- Observatoire de la biodiversité.
- Préserver la biodiversité autrement dans les communes.
- Préserver et consolider les cœurs de biodiversité.
- Expérimentation, démarche proactive.

Rôle du Parc

- Organiser de veille proactive.
- Programmation.
- Inventer la gouvernance de la biodiversité à l'échelle du Parc.
- Rôle de synthèse, courroie de transmission, assoir la légitimité du parc du parc dans ce domaine.
- Plus de personnels sur le terrain : jardinier, botaniste, intervenants entretiens des milieux.

- Créer des cadres opérationnels incitatifs.
- Mutation de l'ingénierie pour l'accompagnement.
- Inciter accompagner les communes sur leurs projets

III. APPROPRIATION ET ACTION

Comment remettre la biodiversité au cœur des questions clés de la gestion des territoires, permettre aux citoyens de se saisir des enjeux et d'agir à une échelle individuelle et collective ?

Orientations stratégiques

Postulat : mauvaise connaissance de la biodiversité par les habitants. Pas de ressenti sur la perte de la biodiversité.

- * **Communication à grande échelle**, aborder la biodiversité avec des thématiques qui « parlent » aux gens,
- * **Changement des mentalités**, faire prendre conscience, changer les mentalités/prise en compte de la qualité de leur environnement.
- * **Education des enfants**, formation de base, donner l'habitude dès l'école. Renforcer cette sensibilisation, cette éducation, cette prise de conscience.
- * Articulation avec la **notion de gouvernance de la biodiversité** et le rôle des communes (groupe question 1).

Pistes d'actions, rôle du Parc

- Implication des acteurs locaux, obliger les collectivités impliquées dans la gestion des territoires à avoir une compétence/un intérêt pour les problèmes et thématiques environnementales.
- Des instances de concertation citoyenne sur la biodiversité.
- Favoriser les idées/initiatives personnelles d'habitants.
- Accompagner les actions éducatives.
- Relais, soutien techniques auprès des services techniques des communes, des professionnels qui agissent sur la biodiversité.
- Rôle du délégué de la commune.

IV. SYNERGIES ENTRE ACTEURS

Comment favoriser les complémentarités et synergies entre les acteurs pour mettre la biodiversité au cœur des préoccupations du territoire ? (un fil rouge du territoire ?)

Orientations stratégiques

- * **Connaître les acteurs, identifier leur rôle**, mieux se connaître entre acteurs.
- * **Renforcer les alliances entre les acteurs** notamment ceux qui ont un rôle partagé.

- * Favoriser le **croisement des approches, des regards** et des actions.
- * **Fédérer les acteurs dans les secteurs très investis, trouver des consensus et dans les secteurs où il y a moins d'initiatives**, impulser des actions (notamment pour renforcer les corridors écologiques dans certaines zones).

Pistes d'actions, rôle du Parc

- Créer un annuaire des acteurs, le partager y compris auprès des habitants : beaucoup de gens sont démunis face à une question du quotidien un problème par rapport à la biodiversité (réseau alerte chauve-souris de la LPO, FFRP réseau éco-veilleur sur les chemins, programmes de sciences participatives du CPIE, compétences spécifiques...).
- Créer ou fédérer un réseau d'acteurs du terrain qui ont un rôle d'éco-veilleurs (associations, ambassadeurs, habitants...).
- Médiateur : mettre les gens autour de la table permettre aux acteurs de mieux se connaître, mieux s'entendre. Action possible : jeux de rôles entre acteurs (« échange ta casquette avec la mienne ou vit ma vie »), car on a toujours à gagner de mieux se connaître, de mieux prendre le point de vue de l'autre pour mieux comprendre les difficultés de l'autre.

V. BIODIVERSITE ET MODELE SOCIO-ECO

Comment construire un modèle socio-économique intégrant les enjeux d'une biodiversité sous contrainte humaine et climatique ?

Orientations stratégiques

Comment les élus peuvent-ils être porteurs d'un nouveau modèle socio-économique ?

- * **Evolution nécessaire du portage politique** en matière de développement économique respectueux de l'environnement. Le développement économique est au cœur des priorités des élus mais pas forcément dans une optique de développement durable.
- * Favoriser un **modèle agro-écologique qui puisse endiguer la dégradation des sols** voir en assurer la restauration (puits carbone).
- * **Concilier les activités économiques avec l'obligation d'une gestion durable.**
- * **Limiter l'artificialisation des sols** notamment dans les zones d'activités, d'urbanisation.
- * Inciter les **acteurs économiques à la labélisation d'un territoire de qualité.**
- * Mettre **en adéquation les moyens par rapport aux missions confiées au Parc** et que le Parc oriente ses moyens sur des priorités.

Pistes d'actions, rôle du Parc

Un préalable : la Charte du PNR devrait être reconnue en matière de développement économique comme document opposable dans le domaine de la biodiversité.

- Intégrer obligatoirement dans tout projet ou action le souci de la protection de la nature. Travailler avec les communes en priorité. La biodiversité, un réflexe nécessaire.

- Une formation obligatoire des élus sur les actions croisant économie et biodiversité pour qu'ils exercent leur responsabilité.
- Les orientations du Parc devraient être prescriptives pour les zones à fort enjeu de biodiversité ou à enjeux spécifiques.
- Identifier l'impact des activités économiques, industrielles et agricoles sur l'environnement. Faire la démonstration que les activités économiques actuelles impactent la biodiversité : prise de conscience de certains modèles de développement économique.
- Identifier et mettre en place des méthodes, des actions alternatives permettant de prendre en compte la biodiversité (inventorier, valoriser, communiquer pour les rendre modélisables)
- La Fédération des Parcs doit être lieu de lobbying pour les décisions politiques agricoles nationales et européennes.
- Proposer des modèles de gestion participative pour assurer un modèle durable : charte forestière, association de gestion agro-pastorale...
- Face à la gestion d'un milieu qui associe des intérêts différents et communs, mettre le curseur en fonction de la responsabilité de chacun. Le Parc doit fédérer les acteurs et les actions.
- Fixer un calendrier d'actions, des priorités.
- Permettre aux habitants du Parc une meilleure appropriation du PNR, les enjeux et actions portées par le Parc.
- Reconnaissance La charte du PNR en matière de développement économique, comme document opposable sur ce qui concerne la biodiversité

ANNEXE – Liste des participants

Profil	Nom	Prénom	Structure - si besoin	Total
Agent de collectivité	DESVAUX	Lucie	CCTOVAL	1
	VAUTIER	Francis	Mission Val de Loire	1
Total Agent de collectivité				2
Agent de l'Etat	MONS-SCHWERTZLER	Véronique	Camp de Fontevraud Ecoles Militaires de Saumur - Chargée d'environnement	1
Total Agent de l'Etat				1
Associatif	ALZON	Martine	Comité départemental de randonnée pédestre de 49	1
	BAUDOUIN	Nolwenn	Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire	1
	BOITARD	Franck	CEN Pays de la Loire	1
	COUËDY GRUET	Lise	CPIE Touraine Val de Loire	1
	LAIGLE	PASCAL	AFAC Saumur	1
	THARRAULT	Jean	LPO Anjou Sauvegarde de l'Anjou	1
	MONNIER	Renée		1
Total Associatif				7
Elu	NION	Pierre	Elu référent Commune de Benais	1
	PONCHANT	Michel	Elu référent Eau	1
	SARAMITO	Sophie	Elu référent	1
	POUJAUD	Daniel	Commune de Ports-sur-Vienne	1
Total Elu				4
Habitant	JOURD'HUI	Hugues		1
	PELLE	Gilles		1
	PRADERE-NIQUET	Hélène		1
Total Habitant				3
Total général				17